

DELIBERATION

117 (7.1)

Le 21 décembre 2020, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de Bouthéon sise 2, passage Paul Verlaine à Andrézieux-Bouthéon, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 décembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, SPADA, BAYET, INCORVAIA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, MARRET, MOINE, CEYTE, JACOB, SORGI, CAMPEGGIA, COLOMBO.

Procurations : Monsieur VOCANSON à Madame BRUEL, Madame DUCREUX à Monsieur MONTEUX, Madame BOIS-CARTAL à Madame MONTAGNON, Madame KHEBRARA à Madame FABRE, Madame MONTET-FRANC à Monsieur CHAPOT, Monsieur KARA à Monsieur MARRET.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Budget annexe Parc des Forges 2021

Monsieur le Maire rappelle, que conformément à ce qu'il avait annoncé lors du débat d'Orientations Budgétaires, aucune inscription n'est prévue sur ce budget annexe, dans l'attente de la maîtrise foncière du site.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport de présentation joint à la convocation, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget 2021 du Parc des forges :
 - pour la section fonctionnement,
 - le montant des recettes à 0 €
 - le montant des dépenses à 0 €
 - pour la section investissement :
 - le montant des recettes à 0 €
 - le montant des dépenses à 0 €

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 22 décembre 2020

Le Maire,
François DRIOL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20201222-117-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2020

Affichage : 24/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

